

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 22 AVRIL 2011****- COMPTE RENDU de SEANCE -**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, Mme BEAUCHER, M. HESRY, M. PEDRON, M. MERCIER - Adjoint ; M. BREGAINT, Mlle GREGOIRE, Mme CORTYL, Mme LUGAND, Mme DESBLES, M. CHALIGNE, M. ROTA, Mme DUTERTRE, M. LETAINTURIER, Mme FRAIN, M. DESDOUETS, M. DELAMAIRE - Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme ROUYEZ (représentée par Mlle GREGOIRE), M. VIGNERON (représenté par M. MERCIER), M. REHEL (représenté par M. ROTA), M. POULAIN (représenté par Mme FONTMORIN), Mme PRUNIER-BRIAND (représentée par Mme DESBLES), Mme MORADEL (représentée par Mme BEAUCHER), Mme MOUBECHÉ (représentée par M. DELAMAIRE).

Absente excusée : Mme JOUQUAN.

Adoption du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 25 mars 2011 :

Le P.V est adopté par 22 voix pour et 3 voix contre (A. Letainturier, S. Frain et A. Desdouets).

1. Salle des arts martiaux : avenants au marché de travaux.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité la passation des avenants au marché de travaux pour la construction de la salle d'arts martiaux tels que présentés ci-dessous :

- Lot 02 / avenant n° 1 : Gros œuvre - Entreprise G UERANDEL, pour un montant de 588,00 € H.T (703,25 € T.T.C) - enduit TGBT. (Rappel du montant initial : 51 542,80 € H.T.)

- Lot 07 / avenant n°3 : Cloisons sèches, isolation - Entreprise SAPI, pour un montant de 455,00 € H.T (544,18 € T.T.C) - coffret habillage. (Rappel du montant initial : 27 700,00 € H.T ; avenant n° 1 : 420,00 € H.T ; avenant n° 2 : 2 471,00 € H.T.)

- Lot 11 / avenant n°2 : Electricité, courants faibles - Société ATOUT CONFORT, pour un montant de 3 540,26 € H.T (4234,15 € T.T.C). (Rappel du montant initial : 20 317,84 € H.T ; avenant n°1 : 451,55 € H.T.)

Soit un total de 4 583,26 € H.T (5 481,58 € T.T.C).

2. Extension de la salle multisports : avenant au marché de travaux.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité la passation d'un avenant au marché de travaux pour la construction d'une extension de la salle multisports (création d'une salle de tennis de table) tel que présenté ci-dessous :

- Lot 01 – V.R.D (Entreprise BEREST T.P) pour un montant de 660,00 € H.T (789,36 € T.T.C) : tuyaux raccordement gouttière et regards. (Rappel du montant initial : 10 071,70 € H.T.)

3. Lotissement « le Clos des Pommiers » : avenant au marché de travaux.

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de passer un avenant au marché de travaux pour l'aménagement du lotissement « le Clos des Pommiers » :

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de passer un avenant n° 1 au lot 02 E.P – E.U du marché de travaux pour l'aménagement du lotissement « le Clos des Pommiers » tel que présenté ci-dessous :

- Lot 02 / avenant n° 1 : Assainissement - E.P - E. U – Entreprise LEMEE T.P, pour un montant de 680,00 € H.T (813,28 T.T.C). (Montant initial du marché : 66 268,50 € H.T.)

4.a- Dotations versées par le Conseil Régional au titre de l'utilisation des équipements sportifs communaux :

➤ Au Lycée Saint Magloire.

Le Conseil Municipal :

- **adopte** à l'unanimité la répartition de la dotation versée par la Région au Lycée Saint Magloire de Dol en 2011 au titre de l'utilisation des équipements sportifs communaux tel que présenté ci-dessous :

- Lycée Saint Magloire :	montant de la dotation :	7 041,72 € (7 822,09 € en 2010)
	part établissement (40 %) :	2 816,69 €
	part commune (60 %) :	4 225,03 €

- **dit** qu'une convention afférente sera passée avec le lycée.

➤ Au Lycée Alphonse Pellé.

Le Conseil Municipal :

- **adopte** à l'unanimité la répartition de la dotation versée par la Région au Lycée Alphonse Pellé de Dol en 2011 au titre de l'utilisation des équipements sportifs communaux tel que présenté ci-dessous :

- Lycée Alphonse Pellé :	montant de la dotation :	13 203,23 € (12 167,68 € en 2010)
	part établissement (40 %) :	5 281,30 €
	part commune (60 %) :	7 921,93 €

- **dit** qu'une convention afférente sera passée avec le lycée.

4.b- Dotations versées par le Conseil Général au titre de l'utilisation des équipements sportifs communaux :

➤ Au Collège Paul Féval.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de reconduire pour 2011 la part allouée au Collège Paul Féval en 2010 au titre de la dotation d'utilisation aux équipements sportifs communaux en tenant compte de l'évolution globale de cette aide, fixant ainsi le montant à 6 212 €.

- **dit** qu'une convention afférente sera passée avec le collège.

➤ Au Collège Saint Magloire.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de reconduire pour 2011 la part allouée au Collège Saint Magloire en 2010 au titre de la dotation d'utilisation aux équipements sportifs communaux en tenant compte de l'évolution globale de cette aide, fixant ainsi le montant à 4 018 €.

- **dit** qu'une convention afférente sera passée avec le collège.

5. Organisation des « Foulées Doloises » le 05 juin 2011 par l'Association « Courir à Dol » : demande de subvention exceptionnelle.

M. le Maire, n'ayant pu rencontrer les responsables de l'association, informe l'Assemblée du report de cette question. Elle sera présentée lors de la prochaine séance.

6. Mini-camps organisés cet été par le Centre de loisirs : fixation des tarifs.

Le Conseil Municipal **fixe** à l'unanimité comme il suit les tarifs pour les séjours en mini camps organisés par le Centre de loisirs en juillet 2011 :

- Familles doloises : 160,00 € le séjour par enfant ;
- Familles hors Dol : 240,00 € le séjour par enfant.

7. Majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles mais non bâtis : dégrèvement pour une parcelle (délib. 2011/074).

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de dégrever la part de la taxe foncière non bâtie correspondant à la majoration de la valeur locative cadastrale (article 1396 du Code Général des Impôts) concernant la parcelle AH 251 (non constructible) d'une superficie de 10 928 m² appartenant à M. Jean-Paul BLIN, domicilié La Chassauière à Dol.

- **dit** que le dégrèvement porte sur les années 2009 et suivantes.

8. Lotissement « le Clos des Pommiers » :

a- Vente du lot n°13.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de vendre à M. et Mme Arnaud BIGOT, domiciliés à Dol, le lot n° 13 du lotissement « le Clos des Pommiers », d'une superficie de 696 m², au prix de 59,00 € H.T le mètre carré (67,28 € TTC le m²).
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.

b- Annulation de la vente du lot n°9.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité d'annuler la vente du lot n°9 du lotissement « le Clos des Pommiers » à Mme Véronique BERNARD à sa demande, cession qui avait été décidée par la délibération n° 2011/025 du 25 février 2011.

9. Personnel communal : modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en le complétant par un poste d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

10. Information sur les marchés à procédure adaptée.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la consultation engagée en M.A.P.A pour les travaux de traitement acoustique du restaurant scolaire tel que présenté ci-dessous :

C'est la proposition de la société MANIVEL de Saint Samson sur Rance (22) qui à été retenue pour un montant total de 18 269,00 € H.T (21 849,72 € T.T.C).

Pour affichage le 27 avril 2011.

Le Maire,
Denis RAPINEL